

MAIRIE DE PONTARME
1, Rue Ernest Dupuis
60520 PONTARME
Tél : 03.44.54.61.57
mairie.pontarme@wanadoo.fr

Membres afférents au Conseil municipal : 15
En exercice : 15 Présents : 14
Qui ont pris part à la délibération : 13
Date de la convocation : 03.01.2022
Date de l'affichage : 10.01.2022

COMPTE RENDU

DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE

DU 10 janvier 2022

Le dix janvier deux mil vingt-deux à 20H00, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Alain BATTAGLIA. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20H30.

Etaient présents : Jean-Baptiste FLIN, Gilles GRANZIERA, Bernard DUPONT, Olivier GAILDRAT, Jean-Baptiste AUCHERE, Véronique LENOIR, Michel MARTIN, M'Hamed BOUAFIA, Eric BURAUD, Christiane GOBERT, Sarah LEFEVRE, Gabriel GONÇALVES, Judith NEVES.

Absents : Christel GRIGORIEFF, Sarah LEFEVRE qui donne procuration à Mme LENOIR Véronique.

Gabriel GONÇALVES est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Dès l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande si le Conseil veut bien ajouter un point (proposition loyer FREE et autorisation de signature du bail) à l'ordre du jour. A l'unanimité le conseil municipal donne son accord pour cet ajout.

Le Conseil municipal n'ayant pas d'observations à faire sur la séance précédente, Monsieur le Maire propose de traiter directement l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Choix de l'architecte maître d'œuvre pour le bâtiment ALSH
2. Réfection de l'impasse Robquin
3. Demande de subvention au Conseil Départemental
4. Demande de DETR
5. Décisions modificatives BP 2021
6. Adhésion Creil Sud Oise au Se60
7. Acceptation du chèque de l'assurance
8. Questions diverses :
 - vente bois
 - indemnités COVID
 - recensement de la population
 - équipement de capteur CO2 pour l'école et le périscolaire

Proposition de loyer FREE MOBILE et Autorisation de signature du bail

M. le Maire présente au Conseil Municipal le bail proposé par la société FREE.

La commune met à disposition de FREE son château d'eau situé Chemin des Vaches « Bois du Ministre » afin d'y installer une antenne relais de téléphonie.

Le loyer proposé par FREE MOBILE est de 4 000 € TTC par an.

La société FREE MOBILE s'engage (article 6 de la convention) à effectuer des travaux de réfection et de consolidation de la structure du château d'eau.

Une réunion sur le chantier sera organisée :

- avec l'entreprise avant le début des travaux.
- avant les travaux, avant la mise en place des installations techniques.

Après débat, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter le loyer de 4 000 €
- d'accepter les termes de la convention
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y affèrent

1. Mission de Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une restauration scolaire et d'un accueil périscolaire

VU la consultation lancée le 20 août 2021 pour la mission de maîtrise d'œuvre selon une procédure adaptée restreinte sans remise de prestations donnant lieu à versement d'une prime avec possibilité de négociation dans le respect des dispositions des articles L. 2123-1, R. 2123-1, R. 2123-4 à 6 du Code de la Commande Publique,

Considérant :

- Les offres reçues
- Le rapport d'analyse des offres établi par l'ADTO-SAO, présenté par Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté,

Le Conseil Municipal décide :

- de retenir l'offre du Groupement Vincent FRANQUET (Mandataire) / LGI / IPH pour un montant de 94 800.00 € HT.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces des marchés s'y affèrent.

2. Réfection de l'impasse Robquin

L'impasse Robquin est la dernière voirie communale non goudronnée et sans éclairage public.

Il apparaît nécessaire par équité entre les habitants de moderniser cette impasse.

Un devis a été demandé à la société COLAS. Il s'élève à 34 715.74 € HT.

Après débat, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'effectuer ces travaux.

3. Demande de subvention au Conseil Départemental

Suite à l'approbation du point précédent, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise Mr le Maire à effectuer une demande de subvention au Département.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y affèrent
- Arrête le plan de financement comme suit :

Commune :	<i>8 678.94 euros HT (20%)</i>
Département :	<i>12 150.51 euros HT (35%)</i>
DETR (demande en cours) :	<i>13 886.29 euros HT (45 %)</i>
	<i>34 715.74 euros HT (100%)</i>

4. Demande de DETR

La commune sollicite l'obtention d'une subvention de la DETR pour l'année 2022 au titre de la priorité « voirie et réseaux, et travaux divers », au chapitre « voirie rurale » au taux maximal possible. Le reste à charge de la commune ne devra pas être inférieur à 20% du montant hors taxe du projet.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Autorise Mr le Maire à effectuer une demande de DETR pour ce dossier.

5. Décisions modificatives BP 2021

• FPIC

SECTION INVESTISSEMENT : le budget est voté par opération

Recettes : Article 021 : - 15 000 euros

Dépenses : Article 2313 Opération 32: -15 000 euros

SECTION FONCTIONNEMENT : le budget est voté par chapitre

Dépenses : article 739223 chapitre 14 : +15 000€

Dépenses : Article 023 : - 15 000 euros

6. Adhésion Creil Sud Oise au Se60

Adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au Syndicat d'Energie de l'Oise
Monsieur le Maire expose que la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise, par délibération en date du 24 juin 2021, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle:

-Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)

Lors de son assemblée du 23 novembre 2021, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au SE60.*

7. Acceptation du chèque de l'assurance

Remboursement d'assurance suite à sinistre du 05 octobre 2018:

Monsieur le Maire informe le conseil du sinistre survenu sur le 05 octobre 2018 sur du mobilier urbain sur la Grande Rue en face de la résidence du Moulin. Le devis des travaux de réparation s'élève à 781,44 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter l'encaissement du remboursement d'assurance s'élevant à 781,44 €, déjà versé à la commune.

Le Conseil Municipal, accepte, à l'**unanimité**, le montant du remboursement d'assurance s'élevant à 781,44 € TTC.

8. Questions diverses :

- **vente bois** : une coupe de bois sur pied va avoir lieu sur les parcelles de Pontarmé.

Suite à la vente de ce bois la commune a perçue la somme de 49 280 €.

- **indemnités COVID** : le Ministère chargé des Comptes Publics a alloué la somme de 11 649 € afin de soutenir financièrement la commune en période de crise sanitaire.

- **recensement de la population** : l'INSEE nous a fait parvenir le recensement en vigueur au 1^{er} janvier 2022. La population municipale est 849 habitants, auquel s'ajoute la population comptée à part (elle comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur la commune), soit une population au totale de 870 habitants.

- **avancement des travaux éclairages LED** : les travaux pour le passage de l'éclairage LED sur l'ensemble de la commune ont débutés en ce début d'année 2022. Afin de suivre leurs avancées une réunion de chantier aura lieu très prochainement en soirée. M. FLIN contactera M. GIRET du SE60 pour organiser cette réunion.

- **équipement de capteur CO2 pour les classes de l'école et les salles du périscolaire** : un débat s'est installé et les avis sont partagés quant à la plus-value apportée par ces équipements par rapport à l'application du protocole sanitaire de l'éducation nationale qui prévoit des aérations très fréquentes (toutes les heures).

Il est donc décidé de ne pas installer de capteurs de CO2 pour le moment.

- **déplacement du point d'apport volontaire de la rue du Château** : à la demande de la Communauté de Communes et du prestataire de collecte des verres, il nous est demandé d'étudier le déplacement de ce PAV. En effet son accès par le camion semi-remorque est très compliqué.

Après débat la commune propose que ce PAV soit déplacé au city à côté de celui déjà existant dans les mêmes conditions c'est-à-dire, enterré et avec le même modèle pour la partie aérienne.

- **demande du Comité des Fêtes** : celui-ci a un souci de stockage (surface et humidité) de tout son matériel. Pour le moment la commune n'a pas de solution alternative à proposer mais continue à chercher.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

Fait à Pontarmé, le 17 janvier 2022.

Le Maire,

A. BATTAGLIA

